



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Distrali SA, à Londres, succursale de Fribourg**,
1700 Fribourg
2. Déclaration de faillite: 12.07.2010
3. Suspension de faillite: 04.11.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 29.11.2010
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Exploitation de restaurants. Importation et exportation de produits alimentaires et de boissons. Livraison de ces produits. Toutes activités liées. (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00559763

